

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST BONNET-PRES-RIOM

L'an deux mille dix-sept, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de ST BONNET-PRES-RIOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Associations, sous la Présidence de M. Jean-Philippe PERRET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : le 24 janvier 2017

Présents : M. Jean-Philippe PERRET, Maire, M. Georges DERROIRE, Mme Evelyne VAUGIEN, Mme Aline FAURE-BELKADI, M. Bernard GAILLOT, Adjoints, M. Michel COHADE, M. Antonio MARQUES, Mme Marie-France LEGILE, Mme Christelle MULLER, Mme Flore COURTEJAIRE, Mme Véronique DE MARCHI, Mme Nadège BILLAUD, Mme Suzanne SIEGEL, Mme Françoise ROUCHON.

Absents : M. Denis ROUGEYRON
M. Jean-Raphael DEAT donne procuration à M. Jean-Philippe PERRET
Mme Emilie CAILLARD donne procuration à Mme Marie-France LEGILE
M. Guy GATIGNOL donne procuration à Mme Suzanne SIEGEL
M. Alexis BOYER donne procuration à M. Bernard GAILLOT

Mme Christelle MULLER a été nommée secrétaire.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1 - FINANCES

1-1 Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Rapporteur : Mme Aline FAURE-BELKADI

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé à l'assemblée :

- Budget Assainissement de la commune
Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2016 (hors chapitre 16) :
222 829,04 €
Le montant total de l'autorisation peut porter au maximum sur
222 829,04 € x 25 % = 55 707.26 €

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'équipement prioritaires ou urgentes début 2017 concernant :

Objet	Compte	Valeur
Eaux pluviales Rue Francisque Gaillot	2315 opération n° 124 Installation matériel	50 000 €

Adopté.

1-2 Surtaxe assainissement 2017

Rapporteur : Aline FAURE-BELKADI

Mme Aline FAURE-BELKADI expose aux membres du Conseil municipal qu'ils disposent, pour l'année 2017, de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune, et rappelle que l'année précédente, la redevance d'assainissement se décomposait comme suit :

- sur la consommation : 1 € par m³

M. le Maire propose de maintenir à 1 € par m³ et à 0 € par abonnement, le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer en 2017 pour le compte de la commune.

Les membres du Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décident de fixer pour 2017, à :

- abonnement : 0 €
- surtaxe d'assainissement communale par m³ : 1 €

Adopté à l'unanimité.

1-3 Subvention femmes élues du Puy-de-Dôme

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire propose de verser la cotisation annuelle à l'association des femmes élues du Puy-de-Dôme à hauteur de 40 €.

Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2017.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Suzanne SIEGEL informe le conseil municipal des activités réalisées ou à venir de cette association.

1-4 Subvention Association Prévention Routière

Rapporteur : M. Le Maire

Monsieur le Maire propose d'accorder, comme en 2016, une subvention de 50 €, au bénéfice de l'association pour la Prévention Routière. Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2017.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

2 - INTERCOMMUNALITE

2-1 Présentation projet de logements sociaux Rue de la République

Rapporteur : Georges DERROIRE

M. DERROIRE présente un plan des logements sociaux prévus Rue de la République.

Le permis est en cours d'instruction.

Il présente également un planning des travaux :

- démolition des bâtiments avant les congés d'été
- lancement des travaux : 4^{ème} trimestre 2017
- entrée des locataires : 1^{er} semestre 2019

M. le Maire précise que le coût pour la commune sera d'environ 70 000 €.

2-2 Présentation de l'aménagement de la zone du Grand Chirol.

Rapporteur : Georges DERROIRE

Riom Communauté a préempté une parcelle dans la zone du Grand Chirol. Le permis d'aménager est déposé pour un découpage de cette parcelle en 5 lots.

3- URBANISME

3-1 Cession des parcelles ZA 860 et ZA 861 à la commune

Rapporteur : Georges DERROIRE

Georges DERROIRE informe que ces deux parcelles de 32 et 14 m², correspondant à des alignements, vont être abandonnées à la commune par les propriétaires avec aucun frais grâce à une procédure simplifiée.

4 – ADMINISTRATION

4-1 Retrait de délégation à un conseiller municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose qu'en raison de contraintes professionnelles, Jean-Raphael DEAT, conseiller municipal délégué aux finances et notamment chargé des marchés publics, des achats et des appels d'offres, n'assurera plus sa délégation à compter du 1^{er} février 2017.

Un arrêté de retrait de délégation sera donc pris en ce sens.

4-2 ATTRIBUTION DE DELEGATION A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose qu'à compter du 1^{er} février 2017, Mme Véronique DEMARCHI sera déléguée à la sécurité et notamment chargée de la mise en place des référents de quartier.

Un arrêté portant délégation de fonction et de signature à Mme Véronique DEMARCHI sera pris dans ce sens.

4-3 Modification des délégations accordées au Maire

Rapporteur : M. le Maire

M. Le Maire expose que l'article L2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande.

M. Le Maire rappelle que, parmi les possibilités qu'offrent les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal lui a accordé 8 délégations qui permettent d'accélérer certaines procédures et de limiter les tâches administratives.

M. Le Maire propose de rajouter une neuvième délégation qui lui permette :

*9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant les juridictions administratives.
Pour toute action devant les juridictions judiciaires, le Conseil municipal devra l'autoriser par délibération.*

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette modification de délégation.

5 – PERSONNEL

5-1 Création de poste dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion.

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, M. le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} février 2017.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

M. Le Maire propose donc de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste d'agent des services techniques dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi »,
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.

- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise M. Le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Accepté à l'unanimité.

Suzanne SIEGEL prend des nouvelles des personnes absentes pour maladie.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6-1 Avancement des travaux

6-1-1 Travaux avenue de la Libération/rue Jean Levadoux

Rapporteur : Georges DERROIRE

Les travaux sont finis. Il reste juste quelques finitions devant certaines maisons.

6-1-2 Travaux rue Fancisque Gaillot

Rapporteur : Georges DERROIRE

La conduite d'eaux pluviales est posée.

Les raccordements pour les grilles et les avaloirs sont en cours.

Les bordures seront posées semaine 6.

Les travaux devraient être terminés vers le 25 février.

6-1-3 M. DERROIRE informe que deux propriétaires ont constaté des problèmes d'infiltration Rue du Dr Attaix suite aux travaux d'enfouissement de réseaux.

Des expertises sont en cours.

6-1-4 Michel COHADE informe que des travaux d'élagage ont été faits Route des Caillots ainsi que Chemin de la Grande Côte.

6-1-5 Antonio MARQUES informe que des travaux urgents ont été nécessaires sur la chaudière de la salle des fêtes.

Il informe qu'à la suite de l'installation du compteur Linky au stade, il a été nécessaire d'augmenter la puissance.

6-2 Rapport d'activité 2015 du SIEG

Antonio MARQUES présente le rapport d'activité 2015 du SIEG qui reste à disposition des conseillers municipaux en mairie.

6-3 M. le Maire rappelle aux élus, la nécessité de s'inscrire aux commissions de Riom Limagne et Volcans avant le 3 février 2017.

6-4 Il informe que lors des vœux de Riom Limagne et Volcans, Mme La Députée l'a assuré de l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire pour la salle multifonctionnelle.

6-5 Référents de quartiers

Une réflexion est en cours sur les modalités de désignation des référents de quartiers ainsi que sur le dispositif à adopter.

M. le Sous-Préfet serait prêt à venir assister à une réunion avec la gendarmerie en février pour présenter le dispositif.

6-6 Suzanne SIEGEL demande comment sera fait le choix des membres des commissions à Riom Limagne et Volcans.

M. le Maire informe que la question n'a pas encore été posée.

6-7 Suzanne SIEGEL informe que la carte d'accès au point d'apport volontaire sur la place fonctionne une fois sur deux. Des sacs sont souvent déposés devant. Le SBA ne pourrait-il pas arranger le système ?

6-8 Suzanne SIEGEL demande ce qui est prévu pour le déneigement. Des personnes se sont plaintes que la cour du groupe scolaire n'aurait pas été salée. Christelle MULLER répond que la cour a été salée tous les matins.

6-9 Jean-Marc GAILLOT demande si les citoyens peuvent participer aux commissions de Riom Limagne et Volcans.

M. le Maire répond que cela n'a pas été évoqué en bureau communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ORDRE DU JOUR

OBJET	N° QUESTION	N° DELIBERATION
FINANCES Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	1 1-1	D001_2017
Surtaxe assainissement 2017	1-2	D002_2017
Subvention Femmes élues du PDD	1-3	D003_2017
Subvention Association Prévention Routière	1-4	D004_2017
INTERCOMMUNALITE Présentation des logements sociaux Rue de la République	2 2-1	
Présentation de l'aménagement de la zone du Grand Chirol	2-2	
URBANISME Cession des parcelles ZA 860 et ZA 861	3	
ADMINISTRATION Retrait de délégation à un conseiller municipal	4 4-1	
Attribution de délégation à une conseillère municipale	4-2	
Modification des délégations accordées au maire	4-3	D005_2017

PERSONNEL Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion	5 5-1	D006_2017
QUESTIONS DIVERSES Avancement des travaux Rapport d'activité 2015 du SIEG	6 6-1 6-2	

PERRET Jean-Philippe	Maire	
ROUGEYRON Denis	1 ^{er} Adjoint	Absent
DERROIRE Georges	2 ^{ème} Adjoint	
VAUGIEN Evelyne	3 ^{ème} Adjoint	
FAURE-BELKADI Aline	4 ^{ème} Adjoint	
GAILLOT Bernard	5 ^{ème} Adjoint	
COHADE Michel	Conseiller municipal	
MARQUES Antonio	Conseiller municipal	
LEGILE Marie-France	Conseillère municipale	
MULLER Christelle	Conseillère municipale	
COURTEJAIRE Flore	Conseillère municipale	
DE MARCHI Véronique	Conseillère municipale	
DEAT Jean-Raphael	Conseiller municipal	Donne procuration à Jean-Philippe PERRET
ROUGEYRON Emilie	Conseillère municipale	Donne procuration à Marie-France LEGILE
BILLAUD Nadège	Conseillère municipale	
SIEGEL Suzanne	Conseillère municipale	
GATIGNOL Guy	Conseiller municipal	Donne procuration à Suzanne SIEGEL
ROUCHON Françoise	Conseillère municipale	
BOYER Alexis	Conseiller municipal	Donne procuration à Bernard GAILLOT